

*Article 21 du Règlement***DÉCLARATIONS AUX TERMES DE
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

LE LOGEMENTTORONTO—L'UTILISATION PROPOSÉE DES TERRAINS DES
SOCIÉTÉS FERROVIAIRES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, grâce au projet de 1,2 milliard de dollars qu'envisage la ville de Toronto pour construire des habitations à prix abordable pour 12 000 personnes, le gouvernement fédéral a de nouveau l'occasion de prouver de façon tangible qu'il cherche vraiment une solution à la crise du logement qui frappe l'agglomération torontoise et d'autres grands centres urbains.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement conservateur a refusé les propositions concernant l'utilisation d'une partie du territoire de la base aérienne de Downsview ou encore du territoire excédentaire de la Société des postes en vue de la construction de nouvelles habitations à prix raisonnable.

En ce qui concerne le nouveau projet Saint-Laurent, qui engloberait 15 acres de terrains appartenant aux Chemins de fer nationaux, une société d'État, j'exhorte le gouvernement à ordonner aux Chemins de fer nationaux de céder ces terres et de collaborer à ce projet de construction d'habitations.

Le temps presse, le gouvernement fédéral ne peut plus laisser filer de telles occasions entre ses doigts. Il se doit de régler rapidement, et de façon décisive, le grave problème du logement en milieu urbain.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES SOUS-MARINES

LE DÉVELOPPEMENT DU SITE PÉTROLIER HIBERNIA

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, tous les Canadiens se réjouissent aujourd'hui de la décision historique de procéder au développement du site pétrolier Hibernia, un projet qui va voir des milliards de dollars pour le développement du champ pétrolier extracôtier. Grâce à ce projet, les Terre-Neuviens peuvent regarder vers l'avenir avec espérance, vers un avenir d'équité avec leurs concitoyens canadiens, et vers un avenir de dignité. L'impact de ce mégaprojet sera ressenti partout au Canada, mais les retombées seront surtout considérables pour les provinces de l'Atlantique et du Québec, avec l'achat d'approvisionnements, les chantiers de fabrication, les sociétés d'ingénierie. De plus, des milliers d'emplois seront créés.

Je félicite les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve, ainsi que les compagnies du consortium qui sont arrivés à cet accord historique. Et je félicite les citoyens des provinces de l'Atlantique qui vont bénéficier de ce projet.

[Traduction]

LES LANGUES OFFICIELLESLES PROGRAMMES DE FORMATION—L'ACCÈS DES
IMMIGRANTES

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, jeudi dernier, le gouvernement conservateur a reçu un nouveau message clair sur sa politique linguistique à l'égard des immigrantes. Le groupes de femmes catholiques romaines le plus important de l'Ontario, la Ligue des femmes catholiques, a réclamé un meilleur accès aux programmes de formation linguistique pour les immigrantes subventionnés par le gouvernement. Ces femmes font écho à bien d'autres groupes qui ont réclamé des réformes progressistes de la politique fédérale en la matière.

Malgré ces nombreuses exhortations et malgré une contestation devant les tribunaux basée sur la Charte des droits, le gouvernement continue à ignorer le fait que sa politique linguistique est injuste à l'égard des femmes et qu'elle confine les immigrantes dans les emplois terminaux mal rémunérés.

Les immigrantes ont besoin d'une politique linguistique juste pour pouvoir s'intégrer comme il faut et apporter leur contribution à la société canadienne. Le gouvernement ferait bien d'éviter des conflits juridiques longs et coûteux et de se mettre à négocier pour instaurer de meilleurs programmes pour les immigrantes.

* * *

[Français]

HOMMAGE POSTHUME A CLAUDE BRUNET, C.M.

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, tout individu, toute société a besoin de modèles, d'exemples de vie, par leur rayonnement, par leur humanisme, par leur vie autant que par leur mort. Aujourd'hui, nous déplorons le décès de M. Claude Brunet, président-fondateur du Comité provincial des malades, au Québec, champion défenseur des droits des malades chroniques, soutien moral et politique des personnes handicapées, apôtre des patients et des bénéficiaires des services de santé.

M. Claude Brunet a probablement fait plus pour le respect de la personne humaine affectée par la maladie que les plus grandes réformes du système de la santé. M. Claude Brunet a été un véritable contestataire, non pas à des fins mercantiles, mais pour des motifs humanitaires et hautement louables. La disparition de M. Claude Brunet crée un choc, mais au-delà de sa mort, il continuera d'encourager la vie.